

# AGORAPHOBES ?

## AGORA : ou « comment aller se faire voir chez les Grecs »

La décision, sans la moindre concertation, d'une généralisation précipitée de l'application AGORA à l'ensemble des agents de la DGFIP, génère en ce début d'année des « complications » (le mot « pagaille » est à proscrire, soit disant !).

Aristote traitait les barbares de non civilisés car ils n'avaient point d'Agora.

Mais nous nous serions bien passé de cet énième logiciel au fonctionnement erratique !!!

Voilà en tout cas les dix commandements qui vous éviteront de devenir « Agoraphobes » :

- **Tu utiliseras AGORA seul et tu l'aimeras plus que tout.**
- **Tu sanctifieras le jour ou tu peux enfin accéder à Agora.**
- **Tu ne compteras plus le temps passé à saisir tes pointages.**
- **Tu ne pointeras pas le matin, le serveur n'étant pas accessible.**
- **Tu ne feras pas de rectifications, sauf les jours sanctifiés.**
- **Tu ne demanderas pas de congés ni d'absences.**
- **Tu apprendras l'anglais comme : « Service Temporarily Unavailable »**
- **Tu n'auras pas de désir de voir tes demandes validées.**
- **Tu ne désireras pas te faire rembourser tes frais de déplacements.**
- **Tu ne demanderas, pour la dixième fois, à ton chef de service de valider tes demandes qu'avec respect.**

Une fois de plus les serveurs ne sont pas dimensionnés pour répondre aux demandes des agents.

Une fois de plus, une application est imposée à tous, sans véritables tests grandeur nature !

Une fois de plus on perturbe les services ressources humaines et les services déconcentrés, surchargés de travail en ce début d'année

Une fois de plus nous sommes victimes des décisions hâtives d'une direction générale qui impose ses choix !

Une réunion des cadres A a été organisée il y a quelques jours en présence d'une responsable de la Direction Générale sur le thème de la détection des agents en difficultés. La DGFIP s'étant surpassée dans l'application de la règle du non remplacement d'un agent sur deux partant à la retraite, elle s'inquiète à juste titre de la détérioration des conditions de travail et du climat interne.

Ce qu'il faut retenir c'est que vous pouvez être malade pour des tas de raisons : environnement de travail, collègues, problèmes personnels... mais en aucun cas vos problèmes ne peuvent provenir de votre charge de travail elle-même. De plus, l'Administration Centrale prône les retenues sur salaires pour les agents ayant subi des absences injustifiées, ceci dans un but de choc psychologique.

Auparavant, les absences des agents qui comme on dit ont « pété les plombs » étaient régularisées par des ponctions sur leurs droits à congé. A présent, ce sera des retenues sur salaire. Cela ne nous semble pas être la meilleure solution pour des agents qui cumulent souvent soucis de santé et soucis financiers.

Nos conditions de travail ne s'arrêtent plus de se dégrader. Il faut se défendre.

**REJOIGNEZ LA CGT**